

Détermination des votants

FSU : 2 votants : Benoît Klein et Angèle Témoin

FO : 1 votant : Cyrille Borde

SGEN : 1 votant : Etienne Rozé

FERC-SUP-CGT : 1 votant : Martine Salm

UNSA : 5 votants : Florence Bouchet, Franck Saulnier, Valérie St Dizier, Lionel Vernex-Lozet, Xavier Roux

Suppléants présents :

FERC-SUP-CGT : F. Bey - UNSA : S. Querry, E. Maujean, A Hazotte - SGEN : C. Barralis

Présents pour l'administration : Martial Delignon – VP CA, François Noël – DRH, Jean-François Molter – DGS, Christine Roizard – VP RH, Julien Barthe – SG par interim, Viviane Alaïme – secrétariat du CT et des personnels de la DRH, invités par M. Noël : M. Martin, Mme Arnould.

OJ CT 11 septembre 2014

1 - Désignation d'un secrétaire adjoint de séance

2 - Approbation du PV du CT du 26 juin (avis)

3 - Modification des statuts de l'ENSAIA (avis)

4 - Modifications des statuts de l'ENSGSI (avis)

5 - Avenant modificatif à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « institut Supérieur d'Ingénierie de la conception » de Saint Dié des Vosges (GIP-INSCIC (avis)

6 - Présentation de la politique universitaire et culture de l'université de Lorraine (information)

7 - Campagne d'emplois 2015 (information)

8 - Procédure changement de BAP pour les personnels ITFR (information)

9 - Suivi des propositions et avis du CT du 26 juin 2014 (informations)

10 - Questions diverses

Informations du vice-président du CA – M. Delignon :

Le président P. Mutzenhardt n'assiste pas à ce CT, retenu au CA exceptionnel de l'ENIM.

M. Delignon annonce que le point 6 de l'ordre du jour prévu sur la « vie universitaire et culture » est reporté au CT suivant car le président souhaite être présent lorsque ce débat aura lieu.

M. Molter indique que Julien Barthe a quitté le cabinet du président pour devenir secrétaire général par intérim de l'établissement (départ en retraite de Mme O. Thibier).

1. Secrétaire de séance : Madame Valérie SAINT DIZIER

2. PV du 26 juin 2014

Une demande de reformulation de l'UNSA

POUR : 10 (CGT – FO – 2 FSU - SGEN et 5 UNSA)

3. Modification des statuts de l'ENSAIA (avis) :

Deux documents nous sont distribués en séance : une nouvelle version des statuts modifiés lors du dernier conseil d'école et un tableau récapitulatif des modifications, documents qui auraient dû nous être transmis 8 jours plus tôt, comme l'exige la loi.

M Barthe présente le nouveau texte et les modifications apportées, initiées dans le cadre de la mise en conformité avec le décret de création et le règlement intérieur de l'UL, de certaines évolutions législatives ou par l'école elle-même (remarque valable pour les 3 textes à l'ordre du jour : points 3, 4 et 5).

Les représentants syndicaux (essentiellement CGT FO et FSU) relèvent, comme à chaque fois que de tels textes

leur sont soumis, qu'une homogénéisation des statuts et des règlements intérieurs d'écoles ou de composantes aurait été une bonne chose pour la vie de l'université. Mais aucune trame n'a été proposée par l'établissement et des choses parfois très variées apparaissent d'un texte à l'autre.

Les syndicats indiquent par ailleurs plusieurs passages qui nécessitent une réécriture ou des précisions (Pb de quorum pour l'ouverture du Conseil de l'école et pb sur les délais de reconvoction, mention de « chercheurs » parmi les électeurs alors qu'il n'y a pas de chercheurs dans les personnels de l'école, nomination ou élection du président du Conseil non définie ...).

M. Delignon propose finalement que le vote sur ce texte – pas acceptable en l'état - soit reporté à un prochain CT, après un nouveau passage au service juridique et au conseil de l'école.

4. Modification des statuts de l'ENSGSI (avis)

Plusieurs remarques et questions sont formulées par les organisations syndicales sur le texte :

- Sur le délai de reconvoction (minimum 8 jours)
- Sur l'utilisation des termes « étudiants » vs « usagers »
- Sur les personnels BIATSS affectés à l'école
- Sur les personnes habilitées à proposer des modifications à ces statuts
- ...

M. Molter propose de présenter le texte au CA avec certaines des modifications proposées en séance.

VOTE :

POUR : 6 (5 UNSA et 1 SGEN)

CONTRE : 4 (2 FSU – 1 FO – 1 CGT)

5. Avenant modificatif à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public "Institut Supérieur d'Ingénierie de la Conception" de Saint-Dié-des-Vosges - GIP Inscic (avis)

J. Barthe indique que deux éléments sont à l'origine de cet avenant : la loi, qui a réformé les GIP par des textes sortis entre 2011 et 2013 et la création de l'UL (l'INPL ne peut donc plus être partenaire de ce GIP). Il précise que les modifications concernent trois éléments importants :

- la réaffirmation du caractère public et non lucratif de ce GIP
- sa soumission à la comptabilité publique (rattachement explicite au droit budgétaire français)
- la soumission des personnels rémunérés par le GIP au droit du travail (privé)

Nous nous étonnons de n'avoir jamais entendu parler de ce GIP auparavant et souhaitons savoir si l'Université de Lorraine est impliquée dans d'autres structures du même type. Le Directeur général des services nous indique que cela n'est pas le cas.

Les syndicats demandent si plus d'informations pourraient être transmises au CT sur le partenaire privé de ce GIP (le CIRTES SRC, société anonyme coopérative à capital et personnel variables) : J. Barthe précise qu'il s'agit d'une société de transfert de technologie qui travaille avec l'Ecole des Mines dans les domaines de la plasturgie et de la mécanique.

VOTE :

ABSTENTION : 6 (5 UNSA et 1 SGEN)

CONTRE : 4 (2 FSU – 1 FO – 1 CGT)

6 – Présentation de la politique universitaire et culture de l'université de Lorraine (information)

Comme indiqué plus haut ce point est reporté.

7 – Campagne d'emplois 2015 (information)

Monsieur Delignon laisse la parole à Madame Roizard, vice-présidente chargée des ressources humaines. La campagne d'emplois pour 2015 s'inscrit dans une réflexion globale sur le budget en tenant compte de la politique gouvernementale de réduction des déficits publics.

Ce budget 2015 est construit sur plusieurs hypothèses :

- un compte de résultat en équilibre (sinon l'université sera soumise à la tutelle rectorat)

- la stabilité du fonds de roulement
- la stabilité de la subvention pour charges de service public avec l'espoir d'obtenir 41 millions d'€ en fonctionnement (la notification est attendue pour mi-décembre 2014)

Ce budget a été présenté au CA, accompagné du principe d'une stabilité des règles de répartition aux composantes et de prévisions prudentes concernant la masse salariale pour en assurer la maîtrise : **l'établissement doit opérer un ralentissement de sa masse salariale de 5 millions supplémentaires en 2015.**

Mme Roizard explique que les taux d'exécution de la masse salariale en 2013 (99,8%) et en 2014 (100 %) sont trop contraints et que l'établissement ne peut pas continuer comme ça. La masse salariale augmente en raison de la revalorisation des grilles des BIATSS, de l'avancement des personnels, des promotions, de la mise en place des régimes indemnitaires, des contrats doctoraux, etc

Or il paraît impossible de continuer ainsi puisque ces augmentations ne sont pas compensées par des ressources supplémentaires de la part de l'état alors même que demeurent des incertitudes sur le nouveau modèle d'aide au pilotage et sur la subvention pour charges de service public.

Il est donc nécessaire de prévoir une réduction de 5 millions d'€ de la masse salariale pour 2015.

Afin d'étayer cette annonce, Madame Roizard nous présente un power point. Le socle d'exécution de la masse salariale est de 432 millions d'euros en 2014.

Les nouvelles dépenses de masse salariale s'élèveraient en 2015 à 8,1 millions d'€ et les nouvelles ressources à seulement 4,1 millions. Il manquerait donc 4 millions d'€ auxquels il faut encore ajouter 1 million correspondant à la mesure prudentielle (0,2% de la MS totale) soit 5 millions d'€ d'économie à réaliser, avec deux leviers :

- 2,5 M € sur les heures complémentaires (Le montant des heures complémentaires est de 15 M € versé tant aux extérieurs qu'aux EC de l'UL)
- 2,5 M € sur les emplois.

Le principe qui a été établi :

- toutes les composantes : collegium, pôles scientifiques, et directions participeront à l'effort
- tous types de postes sont concernés

Caractéristiques de la campagne d'emploi 2015 :

Un premier décompte fait apparaître que 110 emplois d'enseignants et 217 emplois de BIATSS seront vacants.

- 85 emplois BIATSS doivent être réservés pour le dispositif Sauvadet, 15 pour le dispositif PACTE et 19 pour l'obligation d'emplois (BOE). Il resterait donc un solde de 98 emplois. La CPU a sollicité le ministère afin de réétudier le dispositif Sauvadet qui pose beaucoup de difficultés.

L'établissement va demander aux composantes de publier le plus de postes possible de fonctionnaires et d'éviter d'avoir recours aux ATER, aux PAST, MAST et aux contractuels pour occuper les postes vacants et de se soumettre à une réflexion plus globale sur les postes : est-ce vraiment nécessaire pour un service, un laboratoire de garder un poste, de remplacer le personnel partant ?

A la question insistante d'un syndicat, Mme Roizard admet que l'UL va devoir s'appliquer la RGPP. Il faut donc comprendre que cela équivaut au non-remplacement d'un fonctionnaire sur 2 et que le **nombre de postes non remplacés sera donc d'environ 100 postes**

Une organisation syndicale revient sur la fiche prévisionnelle de services pour les enseignants. Cette procédure ne sera pas mise en place cette année. La priorité a été mise sur le logiciel d'emploi du temps, ADE. Ce dispositif est prévu pour l'an prochain. Le prévisionnel se fera donc manuellement comme les années passées.

Il est demandé, par une OS, si les présidents d'universités, et notamment notre Président, dénoncent auprès de la ministre le manque de moyens consacrés à l'enseignement.

M. Delignon dit partager les inquiétudes des organisations syndicales et indique que la CPU a interpellé la ministre et la secrétaire d'état sur les conditions financières de l'enseignement supérieur. Il y a eu formulation d'une attente.

Il est rappelé, par une OS, que ces demandes d'économies ne vont pouvoir être renouvelées indéfiniment et qu'à un moment l'université ne pourra plus fonctionner.

Pour M. Delignon effectivement, on ne va pas pouvoir grignoter ainsi tous les ans, pourtant si les perspectives économiques restent les mêmes il n'y aura pas d'amélioration. Il lui paraît donc important d'explorer d'autres voies : un nouveau modèle économique, rechercher de ressources extérieures, réfléchir ensemble sur le mode d'organisation, réviser les structures internes, réfléchir sur les activités, et même sur l'offre de formation en supprimant éventuellement des formations et en en mettant en place d'autres.

Nous rétorquons à M. Delignon qu'il ne parle pas de service public ce qui est encore une des missions de l'enseignement supérieur, qui à notre connaissance, n'a pas été supprimée ? Pour nous, c'est donc le rôle de notre Président de faire remonter au Ministère les difficultés que rencontre notre université. Cela est-il le cas ou alors en est-ce fini du service public et faut-il que nous nous adaptions ?

Pour Martial Delignon le service public est certes important mais ce n'est pas parce qu'on est service public que l'on peut se permettre de tout faire, il faut aussi évoluer. Certaines formations seraient obsolètes, les méthodes pédagogiques doivent être adaptées et doivent être moins onéreuses. Il souhaite montrer que le service public est plus efficace que le privé. Beaucoup se préoccuperaient peu de la façon dont on utilise l'argent public. Il y aurait un enjeu important, et nous sommes dans une période où si ne faisons pas des choix de changements, on n'y arrivera pas.

Il est demandé par une organisation syndicale s'il n'est pas possible de proposer, en priorité, les postes vacants au mouvement interne.

François Noël explique les obligations de BOE, PACTE et de Sauvadet et le rapport à respecter entre concours internes/externes. De plus le calendrier des concours ne permettrait pas cette possibilité et en dernier lieu beaucoup de ces postes sont actuellement occupés par des contractuels.

Ce que nous retenons c'est qu'après les 50 postes gelés l'an passé, l'hémorragie continue et va encore perdurer. Il nous est demandé de nous adapter et nous ne sommes absolument pas sûrs que les Présidents d'université, et le nôtre en particulier, agissent suffisamment et transmettent les manques criants auxquels nous avons à faire face. Nous estimons qu'ils accompagnent le changement et qu'ils ne souhaitent surtout pas perdre l'autonomie souhaitée et qui leur a été apportée par les RCE.

La présentation de cette campagne d'emplois nous laisse extrêmement inquiets quant à l'avenir de notre établissement et de l'université en général en France. Nous serons particulièrement vigilants sur le sort qui va être fait aux contractuels de l'UL dont les supports de poste vont être publiés.

8 – Procédure changement de BAP pour les personnels ITFR (information).

Cette procédure est communiquée pour information. Elle a été validée par la CPE.

Le changement de BAP impacte la structure des emplois (nombre de personnels dans chaque BAP) et modifie le profil des branches dans l'établissement.

Une organisation indique que le dossier est trop lourd, et que certaines universités ont mis en place des procédures beaucoup plus simples.

François Noël réaffirme le choix fait par l'Université de Lorraine qui est celui de la professionnalisation des personnels, le changement de BAP ne devant pas être considéré comme un simple acte administratif ou de changement de situation.

9 – Suivi des propositions et avis du CT du 26 juin 2014 (information)

Questions diverses FER-SUP CGT :

1 - Il semblerait que les ESPE de Maxéville et Montigny les Metz soient appelés à déménager sur les campus des Aiguillettes et de l'Île du Saulcy. Cette information est-elle exacte ? et si oui, quelles sont les conditions prévues ? Une information amenant une étude par le CHSCT est-elle prévue ?

Martial Delignon nous explique que dans le domaine de l'immobilier il est nécessaire de réfléchir sur le moyen et long terme et qu'il faut optimiser les surfaces. L'université de Lorraine dispose actuellement de 850 000 m² de patrimoine immobilier pour 53 000 étudiants. L'université d'Aix Marseille compterait les mêmes surfaces pour 70 000 étudiants.

Il est nécessaire de réduire les frais de fonctionnement, et les ESPE disposent de beaucoup de surface par rapport à leurs besoins. Une réflexion sur une réaffectation des locaux, à l'horizon 2017-2018, serait donc nécessaire. Cela serait une

opération à tiroir avec les déménagements de la MIM à Metz et de l'Institut Jean Lamour sur Nancy. Des prestataires travaillent sur les hypothèses. Une période de concertation serait en cours et le CHSCT sera bien sûr consulté. En temps et en heure.

2 - Les mots « restructuration » de service ou « réorganisation » de service nécessitent certainement des précisions. Serait-il possible d'en définir les contours avec les membres du CHSCT ? puis d'apporter ces précisions aux membres du CT ?

M. Molter reconnaît qu'une réflexion, en commun avec le CHSCT, doit être menée.

Il y a effectivement un problème avec cette notion. Il paraît important de définir à quel moment les instances doivent être sollicitées et sur quels modes. Lorsqu'il y a une réorganisation de fond d'un service M. Molter indique que, bien entendu, les instances doivent être consultées. Nous demandons si l'université estime qu'il est nécessaire de solliciter les instances lorsqu'il y a une modification des conditions de travail et qu'advient-il des agents qui ont été concernés récemment pas ce genre de modification ?

Pour M. Molter il faut que l'impact porte sur un nombre significatif de personnes, ce qui n'est pas notre avis, mais le CHSCT devra donner son avis sur ce point et apporter son point de vue.

3 - Divers groupes de travail devaient ou devraient se réunir. Un calendrier devait être communiqué. Serait-il possible que celui-ci nous soit transmis ? Le travail sur le prochain bilan social va, peut-être, débiter ou a, peut-être, déjà débuté alors qu'un groupe de travail devait se réunir afin de réfléchir sur les points à aborder dans celui-ci. De même le comité de suivi d'Agatte devait se réunir avant le 1er septembre. Pourrions-nous être informés des dates de ces réunions ? Un C.T. est prévu le 4 décembre. Or le 4 décembre auront lieu les élections professionnelles. Est-il possible d'en changer la date ?

Un calendrier nous est distribué :

- 25/9 : groupe de travail sur les dossiers RH de fin d'année d'université, bilan des concours, Sauvadet, mouvement interne BIATSS, congés de formation, ATER, fermetures hors cadres des composantes ;
- 30/9 : comité de suivi Agatte
- 2/10 : comité de travail NBI
- 9/10 : groupe de travail prime assistants de prévention
- 14/10 : groupe de travail primes statutaires, perspectives 2015
- 24/10 : groupe de travail bilan social

4 - Lors d'un précédent CT nous avons abordé la question de personnels qui pouvaient être amenés à s'adresser à M. Le Président. Il nous avait été répondu que chaque demande était examinée par le cabinet et faisait l'objet d'une réponse. Il apparaît, sauf erreur de notre part, qu'il n'en est rien. Pourrions-nous être assurés que les demandes ou les interrogations particulières des agents sont étudiées et obtiennent une réponse dans un délai raisonnable ?

M. Molter nous indique qu'il est toujours répondu aux agents qui s'adressent au Président. Le cabinet du Président indiquant la suite donnée aux courriers. Comme nous signalons que cela n'est pas le cas, il nous est assuré que cela sera vérifié. Il nous est demandé, après le CT, de donner les cas. Ce que nous faisons. Une réponse sera donc donnée.

5 - Divers documents devaient être transmis aux membres du CT (profil de poste du PDG de la SATT, Courrier de L. Diez, synthèse des fermetures hors cadres dans les composantes, bilan du mouvement interne...). Nous serait-il possible d'y avoir accès ?

Les documents nous sont donnés en séance, ou le seront lors des groupes de travail y afférent.

6 - Une réunion sur les élections professionnelles devrait avoir lieu le vendredi 12 septembre. A ce jour nous n'avons eu ni convocation ni confirmation. A ce sujet, lors du CT du 26 juin la participation éventuelle, à ce scrutin, des enseignants vacataires avait été évoquée. Or, à ce jour, il semblerait que les personnels vacataires n'aient pas encore été informés de leur recrutement ni, a fortiori, recrutés. Serait-il possible de rappeler d'urgence aux composantes la nécessité de procéder dans les meilleurs délais, et avant la fin du mois de septembre, à ces recrutements. De même, à notre connaissance, il n'y a toujours pas de tableaux d'affichage syndicaux, ni d'accès à une liste de diffusion (revenir au précédent CT), ni d'adresse générique pour les syndicats.

Entre-temps nous avons reçu la convocation et les sujets évoqués le seront lors de cette réunion.

Les tableaux d'affichage syndicaux seront mis en place très prochainement, les composantes ayant été sollicitées

1 - Dans le cadre d'un mouvement interne entre Metz-Nancy ou Nancy-Metz serait-il possible de bénéficier d'un crédit d'heures ou d'une absence créditrice pour déménagement ?

2 - dans le cadre de la loi Fioraso la mise en place et l'importance du Sénat académique revient fréquemment. Dans le cadre de son statut il semble que l'université de Lorraine ne soit pas soumise à cette création. Cependant, lors d'un précédent CT, il avait été convenu qu'un échange approfondi aurait lieu sur ce sujet. Cette discussion avec les enseignants pourrait-elle être initiée dans le cadre d'un groupe de travail ou dans le cadre d'une instance mise en place à ce sujet ?

3 - Nous souhaiterions avoir des précisions sur l'obligation de résidence ?

Ces trois questions ayant été posées 48 heures avant le CT, M. Delignon nous demande de les reporter au prochain CT

Questions UNSA :

- Nous nous sommes rendus compte que la PPRS des ASI allait être inférieure à celle des techniciens de classe Sup et Ex. Peut-on envisager un amendement ?

Cette question sera examinée et la réponse sera apportée lors du groupe de travail.

- D'où vient la décision de ne verser la prime exceptionnelle UL aux agents titulaires qu'à ceux présents au 1er décembre alors que la décision du CA stipule une présence au 1er novembre, sous réserve d'avoir travaillé 6 mois dans l'année, et qu'aucun nouveau vote n'est intervenu depuis ?

Il a été décidé que cette prime ne concernerait que les agents en poste au 31/12.

Les agents en congé de maternité ou en arrêt de travail sont considérés comme étant en activité (mais pas ceux en congé parental).

- Pourrions-nous avoir un point d'information concernant les primes versées aux directeurs et sous directeurs des directions ?

La réponse sera apportée lors du groupe de travail

- Pourrions-nous avoir des données chiffrées concernant le nombre de personnel ayant bénéficié de la campagne de mutation interne du mois de juin et celui des personnels ayant bénéficié d'une mutation au fil de l'eau?

La réponse sera apportée lors d'un groupe de travail

- Peut-on avoir un bilan des recrutements Sauvadet ?

La réponse sera apportée lors du groupe de travail

- Quelle est la politique de l'UL concernant les contractuels qui souhaitent être réembauchés sur de nouveaux contrats? Nous avons appris que des contractuels sur contrats équivalents à catégorie C ne peuvent pas être réembauchés sur des contrats catégorie B alors qu'il ne s'agit pas de la même fonction ni du même service.

C'est une question de fond qui devra être reprise plus longuement, qui nécessite un débat, et qu'il faudra clarifier. C'est une pratique qui existait dans les ex-établissements : les contractuels ayant le niveau requis pour un poste supérieur se voyaient proposer un tel poste lorsqu'une opportunité se présentait.

Cette application ne pourrait pas être reconduite en raison du règlement de gestion des contractuels qui indique qu'il n'est pas possible de favoriser les contractuels par rapport aux titulaires. Cette pratique constituerait une forme de listes d'aptitude.

Une procédure d'avancement pour les contractuels sera étudiée cet automne.

- Nous avons appris que les auto-entrepreneurs ne seront plus embauchés comme vacataires mais devront être payés sur facture. Pourquoi cette décision et quand la procédure va-t-elle être mise en place ? C'est un peu urgent, les recrutements ont commencé.

Il n'est plus possible de recruter des auto-entrepreneurs en particulier si ceux-ci n'ont qu'une source de revenus à savoir l'université de Lorraine.

- **Quand aura lieu la prochaine réunion du comité de suivi d'Agatte ? Nous souhaiterions notamment une présentation de l'application des régimes spécifiques.**

Groupe de travail prévu le 30/9

- **Concernant les jours élus CT dans Agatte : il n'est plus possible techniquement de prendre des jours 2013-2014 sauf que nous les avons eu en Mai 2014 et les jours rentrés au titre de l'année universitaire en cours sont forfaitairement fixés à 19. Nous allons incontestablement en avoir cruellement besoin en fin d'année 2014 pour la campagne électorale : pouvons-nous partir sur un maintien des jours 2013-2014 répartis par élu non consommés + le prorata des 19 jours 2014-2015 sur 4 mois soit environ 6 jours ?**

La réponse sera apportée pour le 30/9

- **Le responsable du Service d'accompagnement des personnels devrait prochainement partir à la retraite. Est-ce que son poste sera reconduit ?**

Madame GAUYACQ part en retraite le 19 septembre. Le poste d'administrateur n'est pas reconduit.

Un travail est en cours pour un redéploiement au 1^{er} octobre.

QUESTIONS FO :

1 - Qu'en est-il de l'avancement du dossier logement par nécessité absolue de service ? quand le système de loyer sera-t-il mis en service ? et sous quelles conditions ?

Les choses sont calées. Le dispositif pourrait être mis en place au 1^{er} novembre 2014.